

Compte-rendu du Conseil Municipal du 01/09/2022

Présents : BRETIN Anthony, CHAUVIN Eric, GENET Juliette, GIRARD Georges-François, MICHAUD Luc, MILLET Damien, MOUREZ Thierry, VALLET Patricia.

Excusés : MANZONI Jean-Michel donne pouvoir à BRETIN Anthony, TRESY Philippe donne pouvoir à VALLET Patricia.

Secrétaire de séance : CHAUVIN Eric.

8 présents, 10 votants

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 20 h.

Préambule

Une délibération non inscrite à l'ordre du jour, relative à la vente d'un fût forestier de la coupe n°34, doit être abordée. Les 8 présents (10 votants) acceptent à l'unanimité qu'elle soit discutée pendant la séance.

1 - Extension columbarium

Une troisième dalle béton a été coulée pour accueillir un nouvel ensemble de 6 cases, qui sera bientôt commandé à la Marbrerie Bletteranoise pour un montant total de 4.920 €.

La hauteur de l'investissement invite à une réflexion sur l'évolution du mode de calcul du prix de la concession. Ce dernier, jusqu'ici comprenant la concession et la case, pourrait rejoindre le même principe que l'inhumation en caveau : une concession pluriannuelle d'un montant modeste à laquelle ajouter les travaux de marbrerie.

La décision est reportée à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

* - Délibération non prévue, coupe n° 34

Un gros sapin déraciné sur la parcelle fait l'objet d'une offre d'achat par un habitant de la commune. Cubé à 1,62 m³ par l'agent ONF, l'arbre serait totalement exploité par l'acquéreur (tous travaux à sa charge).

Par délibération à l'unanimité des 10 votants, le Conseil Municipal décide de valider cette vente pour un montant de 35 €.

2 - EPAGE, désignation du référent communal

L'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) "Seille et affluents", qui gèrera la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur un territoire lié à la notion de bassin versant, chevauchant Jura, Saône-et-Loire et Ain, et regroupant 12 intercommunalités, soit 220 communes et plus de 134 000 habitants, est piloté par la CCBHS qui en a pris la responsabilité. Il faut maintenant désigner le référent de la commune à cet organisme.

Par délibération à l'unanimité des 10 votants, le Conseil Municipal désigne référent communal Anthony Bretin, qui participait auparavant à l'ex-Syndicat Intercommunal du Bassin de Seille.

3 - Taxe d'aménagement communale

Destinée à financer les équipements publics et certains organismes de conseil (par exemple le CAUE) et applicable à toute construction faisant l'objet d'une demande de travaux, aménagements, permis de construire, la Taxe d'Aménagement (en vigueur au niveau départemental) n'a jamais été instaurée au niveau communal à Lavigny.

Les communes environnantes en sont toutes pourvues, à des taux propres à chacune : calcul montant = assiette (liée au type d'équipement et à sa surface) x valeur (définie par l'Etat) x taux. Et si l'activer à Lavigny peut perturber, son taux peut être révisé, à la hausse ou à la baisse, chaque année par délibération. Il est même possible de surseoir à son application.

Le temps d'étudier plus précisément son impact, qui pourrait permettre aux finances communales d'amortir les baisses de dotations, une éventuelle décision n'interviendra qu'en 2023 pour une application à compter du 01/01/2024.

D'ici là la situation reste identique, et la taxe communale d'aménagement n'est pas activée à Lavigny.

4 - Revoyure financement du SDIS

Le Service Départementale d'Incendie et de Secours émettait jusqu'à récemment une cotisation par commune. Cette cotisation est maintenant collectée au niveau intercommunal : la ComCom Bresse Haute Seille verse son montant au SDIS pour la totalité des communes qui la composent, puis impacte chaque budget communal du montant correspondant à sa population et à son tarif / habitant.

Actuellement la contribution moyenne par habitant sur l'intégralité du territoire de la CCBHS est de 25 € (21,34 € à Lavigny) mais le conseil d'administration du SDIS envisage pour 2023 une modification de ses critères de calcul. La contribution intercommunale pourrait alors passer à 33 € / habitant, correspondant à la moyenne départementale.

La CCBHS serait alors amenée à prendre en charge cette augmentation de 8 € x 19.000 habitants, soit un peu plus de 150.000 €, sans aucune contrepartie de la part des communes, alors même que la compétence "Protection contre l'incendie et secours aux personnes" reste fortement attachée aux pouvoirs de police du maire et à la sécurité publique sur le territoire communal.

En cas d'augmentation de la contribution au SDIS, la mise en place d'une clause de revoyure permettra d'ajuster la CLECT, clé de répartition pour le calcul du montant imputable à chaque commune.

Par délibération à l'unanimité des 10 votants, le Conseil Municipal décide d'accepter cette clause de revoyure.

5 - Travaux

Voirie 2023, ont été classés par ordre de priorité avec la commission "voirie d'intérêt intercommunal" de la ComCom :

- la réfection du chemin de Rosnay à hauteur de l'antenne-relais, l'effondrement qui s'accroît au fil du temps est dû au passage sous la route de l'eau qui autrefois captée et canalisée alimentait la fontaine de la Méline (ancien canal en fonte de plusieurs centaines de mètres, aujourd'hui cassé à de multiples endroits et entièrement bouché), en haut de la rue du Quart d'Amont ; une reprise du fondement avec mise en place d'un écoulement sera nécessaire,

- la réfection de la rue du Pré Bayard,
- des reprises chemin de Rosnay, plus haut, dans les vignes, où les talus retravaillés ne maintiennent plus assez la route.

Abri bus, la barrière bois en fin de vie côté cimetière est maintenant remplacée par un linéaire en composite (fibres de bois et plastique recyclé) accompagné d'un abri. Les éléments, mis en place en début de semaine, sont opérationnels pour la rentrée scolaire. Les quelques finitions restant à effectuer seront réalisées sous peu, il sera alors temps d'envisager la reprise des peintures au sol, passage piéton et zébra de l'espace bus.

6 - Renforcement EDF rue du Quart d'Amont

Pris en charge par le SIDEC, le renforcement consiste à remplacer les câbles aériens vieillissants pour moderniser, sécuriser et adapter le réseau électrique à la demande.

Le SIDEC propose d'en profiter pour enfouir les réseaux secs (électricité, dont l'éclairage public, et télécom) avec également une importante participation financière. Une première rencontre au mois de juillet débouche sur un reste à charge estimé pour la commune à 6.800 € pour l'éclairage public et 7.400 € pour le réseau télécom.

Considérant l'opportunité pour la commune de faire réaliser ces travaux sur environ 150 mètres linéaires avec un reste à charge total estimé de 14.200 €, à comparer au tarif d'un enfouissement standard (compter 150 € / mètre x 150 m, soit 22.500 €), le Conseil Municipal décide de solliciter le SIDEC pour étudier plus précisément ce projet et évaluer son impact sur le budget.

7 - Questions diverses

VIE DE VILLAGE

Carte Avantage Jeunes, les bénéficiaires qui ont fait la demande de sa gratuité sont invités (information par les moyens habituels d'affichage aux panneaux, de courrier électronique et de mise en ligne sur internet) à les retirer en mairie. De préférence samedi 3 septembre de 10 h à 12 h, sinon aux horaires d'ouverture au public.

Il est rappelé que toute carte non récupérée après le 30 septembre verra son titulaire perdre le bénéfice de sa gratuité l'année prochaine.

Concert 03/09, dans le parc de Vieux Château concert gratuit, petite restauration par les pensionnaires de la Maison d'Enfants et buvette tenue par le Foyer Rural.

Activités des associations, la CCBHS propose d'éditer un livret recensant les manifestations des associations des villages en 2023 et qui sera diffusé sur tout le territoire.

MAIRIE

Schéma DECI, encore en cours d'élaboration, le document référence des moyens communaux de Défense Contre l'Incendie sera prochainement réceptionné.

Biens sans maîtres, la procédure débutée en octobre 2021 est maintenant définitivement achevée par l'arrêté municipal correspondant. Les parcelles AH 27 et AH 217 font maintenant partie des propriétés communales

Location parcelle AH 537, le locataire actuelle ne souhaite plus exploiter cette parcelle agricole l'année prochaine. Un appel à candidats va donc être émis.

Courrier anonyme fontaines, réceptionné en mairie courant août, un courrier anonyme interpelle sur les dispositions préfectorales liées à la crise sécheresse et les conditions d'utilisation de l'eau des fontaines.

Bien difficile d'y répondre en l'état, par définition de l'anonymat il est impossible d'identifier l'interlocuteur...

Mais surtout, il est rappelé que les informations sont disponibles en mairie sur simple demande, et que les dispositions préfectorales sont affichées aux panneaux, diffusées par courrier électronique en demandant son inscription (lavigny.info@orange.fr), et mises en ligne sur le site lavigny-info.fr

STRUCTURES EXTERIEURES

Opération Grand Site, le projet suit son cours, les réunions et ateliers préparatoires vont s'enchaîner en cette rentrée.

Deux questionnaires (Plan de Paysage et Grand Site, définition de l'esprit des lieux) ont été mis à disposition des habitants et sollicitent leur implication pour émettre leurs avis et leurs souhaits quant à l'évolution du territoire.

Si les tenants et aboutissants d'un tel projet sont encore pour l'instant difficilement appréhendables, ils conditionneront à l'avenir la façon de vivre et travailler au pays.

Conserver l'esprit des lieux et la qualité de vie sur le territoire, tout en les ouvrant à l'accueil touristique dans des conditions respectueuses, doit permettre également, à l'instar de ce qui se passe dans les Grands Sites de France déjà en place, de revivifier et redynamiser tout un maillage socio-économique. L'avenir se dessine, aux habitants d'y mettre leur patte...

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 06 octobre 2022 à 20 heures.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Maire déclare la séance levée à 21 h 50.

Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

Lavigny, le 07/09/2022

Le Maire, Luc MICHAUD.

